



**storengy**

## **INFORMATION DU PUBLIC SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Plaquette d'information sur le stockage souterrain  
de gaz naturel de Germigny-sous-Coulombs

## Qu'est-ce que le gaz naturel ?

Le gaz naturel est un gaz présent dans de vastes gisements répartis à travers le monde. Il est constitué essentiellement de méthane. Il est plus léger que l'air, peu polluant et non toxique. Il est inflammable en présence d'air et d'une source de chaleur. C'est la raison pour laquelle il est utilisé comme combustible.

## Pourquoi stocker du gaz naturel ?

Le stockage de gaz naturel permet de mettre du gaz en réserve l'été, période de faible consommation, pour pouvoir en disposer lors des fortes demandes de l'hiver et assurer ainsi une alimentation permanente des consommateurs au meilleur coût.

## Le stockage souterrain de Germigny-sous-Coulombs

Le site est composé de 22 puits d'exploitation. Pour chaque réservoir, des puits de contrôle et des puits d'arrêt permettent de surveiller l'extension du gaz dans le sous-sol.

La station centrale est équipée des installations nécessaires pour traiter et comprimer le gaz.

## Qu'est-ce qu'un stockage souterrain de gaz naturel ?

Un stockage souterrain en nappe aquifère est une structure géologique naturelle composée, à l'image d'un gisement de gaz, d'une couche de roche poreuse et perméable, surmontée d'une couche imperméable dont la forme permet de conserver le gaz injecté en toute sécurité.

Des puits d'exploitation et des canalisations enterrées relient le réservoir à la station centrale, sur laquelle le gaz est traité avant d'être envoyé vers le réseau de transport national.

Storengy, opérateur du stockage souterrain de gaz naturel de Germigny-sous-Coulombs, est une société de GDF SUEZ. Elle a pour mission de concevoir, construire et développer des sites de stockage souterrain, en France et à l'étranger, et de les exploiter en commercialisant les prestations d'utilisation de ces infrastructures.

## Les risques liés aux produits présents sur le stockage souterrain de Germigny-sous-Coulombs

> En cas de rupture d'une canalisation ou d'un accident sur un puits, le gaz naturel jaillit et se dilue rapidement dans l'atmosphère car il est plus léger que l'air et sous forte pression.

Cette fuite produit un bruit intense (comme un réacteur d'avion). Il se forme alors un jet de gaz naturel peu polluant et non toxique.

Si le panache rencontre une source de chaleur cette fuite peut s'enflammer. Le jet de gaz naturel prend alors la forme d'une torche (hauteur : plusieurs dizaines de mètres), dégageant une chaleur importante qui peut être dangereuse pour des personnes directement soumises au rayonnement.

### Le risque principal encouru par le public est la « brûlure par rayonnement thermique »

> En aucun cas le feu ne peut prendre sous terre, au niveau du réservoir, car le gaz a besoin d'air pour brûler.

Certains autres produits inflammables sont également utilisés pour le traitement du gaz naturel. Ils sont présents sur le site en quantités limitées.

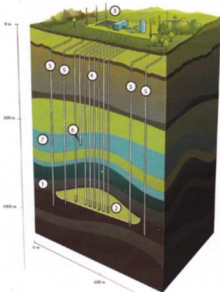
### Technique utilisée

#### Le stockage en nappe aquifère

#### Caractéristiques :

- Volume utile important
- Débit de soutirage dépendant de la porosité et de la perméabilité du réservoir

- 1 - couverture
- 2 - réservoir
- 3 - station centrale
- 4 - puits d'exploitation
- 5 - puits de contrôle
- 6 - puits de contrôle de l'aquifère supérieur
- 7 - aquifère supérieur



## Réglementation et prévention des accidents industriels

Storengy applique dans ce domaine une politique rigoureuse et volontariste, passant par la mise en œuvre de moyens concrets et efficaces pour garantir la sécurité des riverains et du personnel qui travaille sur le site.

- > Le stockage souterrain de Germigny-sous-Coulombs est soumis à l'**arrêté inter-préfectoral du 21 Juillet 2011**, relatif à la prévention des accidents majeurs sur les stockages souterrains de gaz et d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés.
- > Une **étude de dangers**, portant sur l'ensemble des installations du site, a été réalisée en 2010 sous la responsabilité de Storengy. Elle envisage tous les scénarii d'accident, même les moins probables. Ce document est **régulièrement mis à jour** et examiné par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et la Préfecture de Seine-et-Marne.
- > Les conditions d'aménagement et d'exploitation doivent respecter les dispositions de l'arrêté, inter-préfectoral complémentaire du 21 juillet 2005.
- > La sécurité est une préoccupation permanente. Storengy s'est organisé en conséquence, notamment grâce à un Système de Gestion de la Sécurité.
- > Des inspections sont régulièrement réalisées par Storengy, afin d'anticiper les problèmes techniques et de garantir la sécurité du personnel et des riverains.
- > La DRIEE réalise des inspections annuelles sur les dispositifs de sécurité, afin de s'assurer du respect des mesures de sécurité prescrites.
- > Le stockage souterrain est exploité 24h/24 et 365 jours/an par du personnel formé à la gestion des situations d'urgence.
- > Les installations sont munies de systèmes de sécurité permettant de les isoler en cas d'accident, limitant ainsi les conséquences pour la population et l'environnement.

## La maîtrise des accidents industriels

Il convient de se préparer pour faire face à une situation accidentelle, qui surviendrait malgré toutes les précautions prises.

Storengy collabore étroitement avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) pour définir les organisations les mieux adaptées.

- > Selon l'article R. 512 - 29 du code de l'environnement, le **Plan d'Opération Interne (POI)**, élaboré par Storengy sur la base de l'étude de dangers, définit les mesures immédiates de mise en sécurité, de protection des personnes et d'alerte des services de secours. Il est déclenché par Storengy en cas d'accident sur ses installations.
- > En cas d'accident majeur et s'il existe un risque d'extension du sinistre au-delà des limites de l'établissement, le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** est déclenché si besoin par le Préfet de la Seine-et-Marne. Ce plan fixe les mesures de protection de la population prises par les pouvoirs publics.

Les mesures de protection et de sécurité des riverains figurent sur la plaquette jointe.

Les premiers réflexes et le périmètre de protection mis en place en cas d'accident y sont précisés.

**LISEZ-LA,  
RANGEZ-LA SOIGNEUSEMENT  
À CÔTÉ DE VOTRE TÉLÉPHONE**

# Si vous êtes témoin d'un accident : Que faire ?

Eloignez-vous rapidement si vous êtes à proximité du lieu de l'accident, et recherchez un abri pour vous protéger du bruit et de la chaleur. Alerte les équipes spécialisées de Storengy au numéro d'urgence suivant :

**N° Vert 0 800 030 793**

Appel gratuit depuis un poste fixe

## Si un accident s'est produit

### Comment serez-vous alertés ?

- > **Par la vue** ou le **bruit intense** (bruit d'un réacteur d'avion) de la fuite de gaz haute pression.
- > **Par la sirène** de Storengy qui diffusera un signal en trois cycles successifs composé chacun d'un son modulé d'une minute, suivi de 41 secondes en baisse de régime puis de 5 secondes d'arrêt.

Nota : le bon fonctionnement de la sirène est vérifié le premier mercredi de chaque mois à midi.

**Vous devez alors appliquer « Les bons réflexes » de la fiche jointe.**

## Renseignements utiles

Vous pouvez trouver des renseignements complémentaires en vous adressant à :

- > Préfecture de la Seine-et-Marne  
12 rue des Saints Pères - 77010 Melun cedex  
Tél : 01 64 71 77 77
- > Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) Groupe de Subdivisions de Seine-et-Marne - 14 rue de l'Aluminium - 77547 Savigny-le-Temple cedex - Tél : 01 64 10 53 53

Pour vous procurer d'autres exemplaires de cette plaquette, vous pouvez vous adresser à :

- > L'accueil du stockage souterrain de Germigny-sous-Coulombs.

Plaquette élaboré t à l'arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations, pris en application de l'article 9 du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005.

Les informations de cette plaquette sont fournies par le chef de site du stockage souterrain de Germigny-sous-Coulombs. Storengy -77840 Crouy-sur-Courcq  
Tel. : 01 64 35 25 47 - Fax : 01 64 35 65 90

**storengy**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !